



DÉCLARATION DE RÉCIPROCITÉ

concernant le nouveau partenariat
entre le gouvernement du Québec
et les gouvernements de proximité



FEUILLE DE ROUTE 2025

FEUILLE DE ROUTE 2025

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

Actions structurantes pour l'adaptation et la transition climatiques

- Échanger avec les partenaires municipaux concernant les programmes en matière de transition climatique et leurs interactions afin, notamment, d'en faciliter l'application.
- Poursuivre l'élaboration des plans climat d'ici le 31 mars 2027.
- Amorcer la mise en œuvre des actions des plans climat dans les trois années suivant l'approbation de leur programmation.
- Poursuivre les travaux relatifs à la Table de concertation concernant la transition et le développement énergétiques.
- Participer à la Table de concertation concernant la transition et le développement énergétiques.

Encourager et soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité

- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise en habitation et assurer son évolution.
- Dans le cadre de l'actualisation des outils réglementaires en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, veiller à simplifier et à alléger la réglementation dans ces domaines, entre autres par une accélération du processus d'émission de permis.
- Déployer les nouveaux outils disponibles en matière d'aménagement et d'habitation pour accélérer le développement de l'offre de logements, et faire état à la TQMH de l'utilisation de ceux-ci et des améliorations souhaitées, s'il y a lieu.
- Accroître l'information disponible concernant les indicateurs du marché de l'habitation.
- Collaborer à accroître l'information disponible concernant les indicateurs du marché de l'habitation.
- Poursuivre les travaux de la Table Québec-municipalités en habitation (TQMH) afin, notamment :
 - de discuter de l'évolution, des critères et de la mise en œuvre des programmes de la Société d'habitation du Québec;
 - de consulter le milieu municipal concernant de possibles allègements législatifs et réglementaires pour stimuler le développement de l'offre de logements;
 - de promouvoir les pratiques visant à informer en amont les municipalités et les parties prenantes clés lors de la planification de projets d'habitation;
 - d'échanger sur les obstacles ralentissant les projets d'habitation et d'identifier des pistes de solution.
- Participer à la TQMH mise en place dans la perspective de favoriser le développement d'une offre suffisante de logements, particulièrement de logements sociaux et abordables.

Aide aux personnes vulnérables

- Prévoir des rencontres régulières, en période de crise, entre le gouvernement et les municipalités de 100 000 habitants ou plus.
- Participer aux rencontres régulières, en période de crise, entre le gouvernement et les municipalités de 100 000 habitants ou plus.
- Favoriser un meilleur arrimage des interventions et des programmes de financement gouvernementaux et municipaux afin d'accroître l'offre de services en matière de lutte contre l'itinérance.
- Collaborer aux travaux visant à favoriser un meilleur arrimage des interventions et des programmes de financement gouvernementaux et municipaux afin d'accroître l'offre de services en matière de lutte contre l'itinérance.
- Participer aux rencontres locales et régionales, sous la responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux, visant une meilleure concertation et une coordination des actions en itinérance, notamment dans le cadre de l'élaboration des plans d'action communautaires et intersectoriels.

Aide aux personnes vulnérables (suite)

- Poursuivre les travaux de la Table Québec-municipalités en itinérance visant la recherche de solutions, la planification de leur mise en œuvre et leur suivi.
- Contribuer activement à l'accomplissement des travaux de la Table Québec-municipalités en itinérance.
- Convenir de la définition des rôles et responsabilités du gouvernement, des organismes communautaires et des municipalités.
- Analyser les pistes de solution quant aux enjeux des campements et du vivre-ensemble.
- Examiner les différents mécanismes législatifs et réglementaires afin d'être en mesure d'agir avec plus de souplesse et de flexibilité pour faire face à l'urgence actuelle.

Aménagement durable du territoire

- Échanger avec les partenaires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation quant aux enjeux et aux pistes de solution envisageables pour améliorer le cadre de consultation et d'approbation référendaire, et identifier les mesures les plus porteuses.
- Participer aux échanges sur les enjeux et pistes de solution envisageables pour améliorer le cadre de consultation et d'approbation référendaire.
- Mettre à jour les outils d'accompagnement en matière d'aménagement du territoire, notamment le guide *La prise de décision en urbanisme*, et en déployer de nouveaux, dans le contexte de l'entrée en vigueur des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).
- Mettre à jour les documents de planification, selon les échéanciers convenus avec le gouvernement pour donner suite aux OGAT.
- Poursuivre les rencontres du comité d'échange et de partage sur les enjeux municipaux relatifs à l'implantation des nouvelles écoles.
- Participer aux rencontres du comité d'échange et de partage sur les enjeux municipaux relatifs à l'implantation des nouvelles écoles.
- Tenir des rencontres *ad hoc* avec les partenaires concernés afin de discuter des dossiers présentant des difficultés particulières.
- Édicter des lignes directrices claires et qui tiennent compte des réalités territoriales, dont la rareté des terrains en milieu urbain, pour une sélection optimale des terrains et des bâtiments destinés aux infrastructures scolaires, et les transmettre aux centres de services scolaires.
- Établir un plan de travail concernant les analyses à effectuer au regard des obstacles réglementaires et administratifs relatifs à l'implantation et à la sélection des terrains et des bâtiments pour les projets scolaires.
- Identifier les obstacles réglementaires et administratifs relatifs à la sélection des terrains et des bâtiments pour les projets scolaires.
- Compléter l'examen du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*.
- Créer un programme visant à rembourser la part de la TVQ payée par les municipalités (50 %) dans le cadre de l'acquisition de terrains destinés aux infrastructures scolaires.
- Initier la démarche permettant de favoriser la mutualisation des infrastructures scolaires, de sport et de loisirs.
- Contribuer à la démarche visant à favoriser la mutualisation des infrastructures scolaires, de sport et de loisirs.
- Publier un guide de bonnes pratiques sur la collaboration entre le milieu municipal et les organismes scolaires afin de bien capter leurs besoins et de renforcer les partenariats.
- Collaborer à l'élaboration du guide de bonnes pratiques sur la collaboration entre le milieu municipal et les organismes scolaires, et consolider la relation partenariale avec ces derniers.

Infrastructures municipales essentielles, notamment en eau

- Poursuivre les échanges périodiques pour améliorer les programmes d'aide en matière d'infrastructures.
- Participer au processus d'échanges périodiques pour améliorer les programmes d'aide en matière d'infrastructures.
- Mettre en œuvre les programmes d'aide financière pour les infrastructures d'eau, notamment celui sur le financement des installations de traitement individuelles et celui sur la gestion durable des eaux de pluie.
- Pour chaque municipalité concernée, adopter une résolution d'ici le 31 décembre 2026 visant à se doter d'un plan de gestion des actifs pour les infrastructures d'eau.
- Accompagner les municipalités dans la mise en place des outils nécessaires pour assurer une gestion optimale de l'eau.
- Accentuer les efforts et déployer les mesures nécessaires pour favoriser l'atteinte des objectifs communs et des cibles prévues dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025.
- Élaborer la nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable à mettre en œuvre en 2026.
- Participer à l'élaboration de la nouvelle Stratégie québécoise d'économie d'eau potable à mettre en œuvre en 2026.

Engagements transversaux

- Dans le cadre de la Table administrative sur la fiscalité municipale, poursuivre les discussions concernant la diversification des revenus fiscaux et les analyses visant à faciliter l'exercice des pouvoirs fiscaux. Le résultat de ces discussions sera présenté dans le cadre des rendez-vous annuels.
- Contribuer activement à la Table administrative sur la fiscalité municipale et à la présentation du résultat de ses discussions dans le cadre des rendez-vous annuels.
- Amorcer une démarche visant à analyser certaines exemptions prévues à la *Loi sur la fiscalité municipale (LFM)*.
- Identifier et prioriser les exemptions à la LFM qui pourraient faire l'objet d'analyses, et participer à documenter les enjeux qui y sont associés.
- Documenter l'utilisation des nouveaux pouvoirs fiscaux.
- Participer à la documentation de l'utilisation des nouveaux pouvoirs fiscaux.
- Poursuivre les travaux du chantier concernant l'allègement de la charge administrative municipale et de certains processus gouvernementaux. En 2025, le chantier poursuivra son travail, notamment en :
 - proposant les éléments qui pourraient faire l'objet de changements législatifs et réglementaires dans un prochain projet de loi omnibus;
 - impliquant d'autres ministères et organismes, notamment afin que ceux-ci identifient des propositions d'allègement dans leur domaine.
- Contribuer au chantier concernant l'allègement de la charge administrative municipale et de certains processus gouvernementaux.
- Poursuivre le développement des outils d'accompagnement adaptés permettant de favoriser la diversification des revenus municipaux et le recours à l'écofiscalité.
- Optimiser l'utilisation des moyens réglementaires, fiscaux et financiers à leur disposition pour diversifier leurs revenus et recourir à l'écofiscalité.
- Soutenir les initiatives du milieu municipal visant à renforcer la gouvernance municipale et à optimiser les services municipaux, au moyen de regroupements de municipalités ou par l'étude de nouveaux modèles de gouvernance, contribuant à la modernisation de celle-ci, en tenant compte des particularités communautaires et territoriales ainsi que du caractère atypique de certaines municipalités locales.
- Amorcer une discussion sur les règles encadrant le financement à court et à long termes des municipalités.
- Participer à la discussion sur les règles encadrant le financement à court et à long termes des municipalités.

